

fique EXOS-D. Soulignons que c'est la première fois que le Japon intègre une contribution étrangère à un satellite de son pays.

Nous avons fourni des instruments au programme «Firewell» de l'Allemagne de l'Ouest.

Avec la France, l'Union soviétique et les États-Unis, nous avons participé à COSPOS/SARSAT, un programme international de satellites de recherche et de sauvetage d'appareils et de navires en détresse partout dans le monde.

Tout récemment, le Canada a conclu avec l'URSS une entente de coopération dans certains domaines.

Le Canada se propose de lancer le Radarsat en 1994. Ce dernier constituera le satellite d'observation de la Terre le plus sophistiqué du monde. Le M-SAT, un autre programme canadien, permettra les communications par satellite aux utilisateurs mobiles et aux régions éloignées. Les États-Unis assureront le lancement de ces deux satellites.

Récemment, le Canada a renouvelé pour 10 ans, un accord de coopération avec l'Agence spatiale européenne. Le Canada est le seul pays non européen à détenir un accord de coopération avec l'Agence spatiale européenne et ses 13 nations membres. Nous jouons un rôle de premier plan dans des programmes choisis par cette Agence, notamment le ERS-I, projet européen de satellite de télédétection des ressources terrestres dont le maître d'œuvre pour l'élément terrestre est une entreprise canadienne. Nous collaborons également au programme Olympus, un grand satellite de communication, mis à l'essai ici même à Ottawa, au laboratoire David Florida. Ce satellite Olympus a été lancé en juin dernier à Kourou, en Guyane française.

L'élément central du programme spatial à long terme du Canada est la station spatiale internationale.

Nous sommes des partenaires de l'Agence spatiale européenne, des États-Unis et du Japon pour la station spatiale, l'aventure technologique la plus importante de l'histoire.

La contribution du Canada à la station spatiale est le système d'entretien et de réparation ainsi qu'un système de robotique de pointe qui contribuera au montage de la station spatiale.

La station spatiale offre des possibilités de recherche et de développement sans précédent en sciences et en technologie. Le Canada utilisera et exploitera le complexe en orbite pendant toute sa durée de vie et les astronautes canadiens feront partie de l'équipe de la station spatiale de façon régulière.

Honorables sénateurs, je viens de vous exposer l'histoire de la collaboration internationale du Canada dans l'espace.

La coopération internationale nous permet de trouver de nouveaux débouchés et de partager avec d'autres nations notre expertise et notre connaissance.

La coopération internationale permet aux entreprises canadiennes de former des alliances et, ainsi, d'être plus fortes face à la concurrence internationale.

La coopération internationale permet au Canada de recevoir des informations qui sont à la fine pointe du développement technologique.

La coopération internationale resserre les liens économiques et politiques dans le domaine de la technologie spatiale et offre au Canada et à ses chercheurs l'occasion de prouver leur compétence.

[Le sénateur David.]

L'Agence spatiale canadienne ajoutera à la stature internationale du Canada dans le milieu spatial mondial.

Elle aura le pouvoir formel de collaborer avec les agences des autres pays, veillant à ce que le Canada continue d'être au premier rang des nations spatiales du monde.

Elle coordonnera tous les éléments de notre programme, assurant ainsi l'orientation de notre politique dans ce domaine.

La création de l'Agence spatiale canadienne indique à nos partenaires que nous sommes sérieux quant au maintien de notre programme spatial, de notre réputation d'excellence et de notre place internationale dans l'espace.

Voilà, en résumé, les objectifs proposés pour l'Agence spatiale dont le siège social sera établi dans la banlieue de Montréal. Le projet de loi établit le cadre juridique de son fonctionnement.

En effet, les articles 4 et 5 expliquent la mission générale de l'Agence et ses attributions.

Les articles 6 à 11 définissent les pouvoirs et fonctions du ministre responsable.

Les articles 12 à 18 établissent son organisation.

Les articles 19 à 22 créent un comité consultatif de l'espace.

Cet exposé m'incite, honorables sénateurs, à vous suggérer d'étudier, dans les meilleurs délais possibles, ce projet de loi indispensable pour permettre au Canada de continuer son rôle de chef de file dans un domaine scientifique dont les retombées dépassent largement tous les espoirs de la fertile imagination de nos savants. Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, en tant que sénateur du Québec, je me réjouis de l'établissement de cette agence spatiale dans la banlieue de Montréal. Mais je ne peux pas être d'accord lorsque le sénateur David dit que ce que va faire cette agence et ce que nous planifions de faire dépasse tous les espoirs scientifiques que l'on pourrait avoir.

Au contraire, je considère qu'il est grand temps de repenser tout le domaine de la recherche dans lequel cette agence se situe afin d'avoir un programme beaucoup plus grand qui corresponde aux habiletés scientifiques du pays. Ce programme est bien trop modeste et bien trop isolé dans des tas de choses. Cela représente une attitude un peu servile où nous Canadiens malgré nos grands talents scientifiques, pas dans cette Chambre, mais dans ce pays on n'ose pas faire des choses par nous-mêmes tout seuls. Or, nous en sommes capables.

Je voudrais que ce projet de loi soit bien étudié et que l'on réponde à des questions précises sur ce qui se fera de nouveau, car toutes les choses mentionnées par le sénateur David étaient déjà planifiées depuis longtemps. Que fera-t-on de plus dans l'avenir? Il y a par exemple tout le domaine de la recherche sur des satellites qui peuvent avertir nos forces armées. On ne peut pas envisager ces choses isolément. Il faut examiner comment on pourrait les combiner à la recherche militaire. Nous ne sommes pas obligés de nous fier aux États-Unis, bien au contraire.

La robotique est très nécessaire dans le domaine de la surveillance de nos espaces aériens et au-delà. Je considère qu'on ne doit pas être modeste. C'est à cette Chambre d'exhorter le